

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 2, N° 1

le 2 janvier 1974

Message du Nouvel An et adieux du gouverneur général aux Canadiens, 1

L'ordinateur et la ferme, 2

Politique concernant la flottille de pêche sur la Côte atlantique, 3

La nouvelle Loi sur les corporations commerciales canadiennes, 3

La Comédie-Française viendra au Canada, 4

Le commerce avec la Corée, 4

Champignons arctiques en guise d'aide à la navigation aérienne, 5

Augmentation des pensions en janvier, 6

L'activité se maintiendra dans la construction domiciliaire, 6

Vente d'une centrale nucléaire à la Corée, 6

Message du Nouvel An et adieux du gouverneur général aux Canadiens

Texte de l'allocution prononcée sur les ondes de la Radio d'État par le gouverneur général du Canada, M. Roland Michener à l'occasion du Nouvel An.

Ce message public est le dernier que M. Michener adresse aux Canadiens puisqu'il quittera Rideau Hall le 14 janvier alors que son mandat prendra fin et que M. Jules Léger le remplacera comme gouverneur général du Canada.

...Une fois de plus mon épouse et moi-même avons le plaisir de vous souhaiter ainsi qu'à votre entourage, une heureuse année et une bonne année.

Grâce aux stations de radio et de télévision, et bien entendu, à vous tous qui écoutez, j'ai pu jouir du privilège de venir ainsi bavarder avec vous, chaque année, depuis que j'ai été nommé gouverneur général, pour représenter la Couronne dans notre démocratie parlementaire canadienne.

Depuis, le temps a passé, et je voudrais profiter de cette occasion pour vous faire mes adieux, puisque, contrairement à Sarah Bernhardt, célèbre pour ses nombreuses fausses sorties, c'est la dernière fois que je me produis en public.

Je veux également dire à tous les Canadiens, des provinces et des territoires, combien je leur suis reconnaissant, non seulement de la chaleureuse hospitalité que nous avons trouvée chez eux, mais aussi du soutien et des encouragements qu'ils n'ont jamais cessé de me prodiguer.

Ce qui a suscité ma plus forte admiration lors de mes sept années de voyage à travers tout le Canada, c'est le dévouement de nombreux Canadiens, tant les individus que les associations bénévoles, dont le service a conduit à l'amélioration de la qualité de la vie de chacun d'entre nous. Il en découle que je me suis prévalu du prestige de la Couronne pour les encourager.

Je pense à ceux qui visent à la perfection dans les arts, les sports, et



Le gouverneur général M. Roland Michener et Mme Michener

Cavouk

NON - CIRCULATING /
CONSULTER SUR PLACE

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES
OTTAWA
MAY 4 1981
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

les innombrables passe-temps et occupations qui enrichissent nos vies besogneuses, et nous permettent de développer nos talents personnels.

Je pense également à ceux qui oeuvrent plus directement à unifier notre société composite. On ne peut trop louer ceux qui se dévouent, pour faire régner la compréhension et la bonne volonté entre peuples et plus particulièrement entre les deux grands groupes linguistiques.

Mon épouse bilingue, ou plus exactement trilingue puisqu'elle s'exprime avec aisance en italien, ne peut que faire sien ce point de vue; nous avons essayé d'inculquer ces principes à nos enfants, et de les élever en conséquence. Nos filles ont étudié à Québec, alors que nous demeurions à Toronto.

Je ne me lasserai jamais de prêcher la bonne parole aux écoliers, et de leur répéter que s'ils veulent occuper une place intéressante dans les affaires canadiennes, publiques ou privées, il leur faut communiquer en français et en anglais.

Je pense également à ces Canadiens qui se consacrent entièrement à soulager les maux des pauvres et des malheureux, chez nous et à l'étranger, et qui font oeuvre charitable, au sens le plus large du mot.

La majorité de ceux dont je viens de parler, se dévouent sans attendre de reconnaissance en retour.

J'ai rencontré tant de ces hommes et de ces femmes, dans mes déplacements et à ma résidence où bon nombre d'entre eux ont été décorés, selon les régimes canadiens récemment établis: Sam Crow, par exemple, cet Esquimau qui figure sur nos cartes de Noël cette année, et qui a passé sa vie dans un poste isolé, à aider les nomades sur la côte est de la baie d'Hudson; et l'adjudant-chef Partanen qui a eu une conduite héroïque lors de l'incendie qui ravagea la salle des machines, du *Kootenay*, navire de guerre, et aussi beaucoup de personnes bien célèbres telles que feus Louis Saint-Laurent et Lester B. Pearson, hommes d'état, tant regrettés; des artistes tels Lois Marshall, Wilfrid Pelletier; l'écrivain Gabrielle Roy; des hommes de sciences dont Wilder Penfield, Pierre Dansereau et Gerhard Herzberg; des humanistes comme Pauline McGibbon, Gustave Gingras, Gertrude Laing et bien d'autres encore.

Une vie de dévouement apporte d'au-

Un gouverneur général globe-trotter

M. Michener a voyagé durant son mandat plus que tout autre gouverneur général. Depuis 1967, année de sa nomination, M. Michener et sa femme ont parcouru au Canada 146,005 milles en avion, 54,763 milles en train, 14,482 milles en voiture et 4,265 milles en bateau, soit un total de 219,515 milles. Lors de leurs voyages à l'étranger, l'Iran et les pays du Bénélux inclus, ils ont couvert un total de 47,913 milles, dont 45,710 par avion, 1,888 en voiture et 315 en bateau; soit un grand total de 267,428 milles... sans compter les poignées de mains.

tres satisfactions que les distinctions honorifiques, surtout en ces temps marqués du sceau de l'évolution qui nous poussent tous, nations et particuliers, à la recherche d'un but, d'une règle de vie. Notre société d'affluence relative est devenue à ce point organisée et inter-dépendante qu'il est impossible à quiconque, fût-il cultivateur de son état, d'y vivre replié sur lui-même. Avec la croissance des grandes villes, des communications de masse, et des mouvements collectifs, l'individu tend à se perdre dans l'anonymat de la foule.

Dans un monde aussi complexe et qui va si vite, quel doit être notre rôle à chacun?

Je ne puis que recommander ce souci d'autrui dont je viens de parler, non seulement comme la voie du bonheur, mais aussi comme l'antidote contre le froid matérialisme de l'ordinateur. Avant tout, ne soyons pas timorés; le Canada demeure une terre de promesses. Entamons cette nouvelle année de notre histoire nationale avec confiance en nous-mêmes et en autrui.

Pour notre part, mon épouse et moi commençons une autre vie, moins mouvementée, mais nous n'en oublierons pas pour autant tous les Canadiens pour qui, et avec qui, nous avons travaillé à un poste si insigne. De tout coeur nous vous remercions et vous disons au revoir, et bonne année.

L'ordinateur et la ferme

Des chercheurs de la Direction de l'Économie, d'Agriculture Canada, sont en train d'élaborer divers modèles de

fermes à l'aide d'un ordinateur.

Les économistes de la Direction de la recherche compilent des données sur chacun des genres d'exploitations agricoles du Canada. Ces renseignements proviennent d'enquêtes spéciales, du recensement, des données recueillies par Statistique Canada, des expériences faites par les Stations fédérales de recherches agricoles, de publications et d'études des universités et des provinces.

Ces données contiennent des informations sur le capital, les coûts et recettes, et sur la nature des entrants et extrants des fermes. Avec ces renseignements, les économistes peuvent édifier des programmes d'exploitation agricole qui correspondent assez bien à la réalité, selon M. Varge Gilchrist, directeur de la Division des recherches économiques d'Agriculture Canada. A son avis, cette technique constitue un champ d'essai pour les effets des politiques agricoles éventuelles.

Celles qui sont déjà à l'étude peuvent être proposées aux divers modèles de fermes déjà constitués dans l'ordinateur qui établit les projections de leur effet sur ces différentes exploitations agricoles.

"Avec ces modèles de différentes sortes de fermes, on peut simuler une grande variété d'effets de ces politiques et de leurs résultats sur les revenus," dit M. Gilchrist.

Les chercheurs ne pourront établir les effets de tous les projets de politiques que lorsque tous les genres de fermes auront été programmés sur ordinateur. Cela prendra encore quelque temps avant que ces modèles soient disponibles à grande échelle.

Les recherches pourraient nous conduire à la création d'une nouvelle race bovine douée d'un meilleur indice de transformation des aliments. Les données se rapportant aux aptitudes de la nouvelle race seront alors servies à l'ordinateur qui en mesurera la portée sur divers genres d'opérations agricoles. La nouvelle race se montrerait peut-être plus efficace au stade expérimental, mais l'ordinateur indiquera ce qui en sera sur la ferme d'élevage, et il se pourrait que l'on constate alors que son adaptation pratique est trop coûteuse.

Les effets d'innovations pourront être rapidement simulés sous une grande variété de prix, de rendements et de besoins en main-d'oeuvre.

Politique concernant la flottille de pêche sur la Côte atlantique

Le ministre des Pêches, M. Jack Davis, a annoncé une nouvelle politique concernant le développement de la flottille de pêche sur la Côte atlantique du Canada, politique qui mettra fin à un blocage de trois mois sur l'octroi de subventions pour la construction de bateaux et sur la délivrance de permis, blocage communiqué le 13 août dernier.

La politique vise à faire correspondre l'importance de la flottille à la quantité des stocks de poisson, par la mise en oeuvre d'un programme plus sélectif de subventions pour la cons-

truction de bateaux ainsi que par l'établissement d'un nouveau programme de limitation des permis, appliqué en étroite collaboration avec les pêcheurs.

L'arrêt de trois mois avait pour but de permettre aux autorités fédérales d'évaluer à fond la situation, en consultant les gouvernements provinciaux, l'industrie et les pêcheurs. A la suite de ces délibérations, on a décidé de faire correspondre d'une façon plus étroite l'importance de la flottille de pêche aux réserves de poisson offertes aux pêcheurs canadiens.

Là où les ressources sont déjà plei-

nement exploitées, l'effort de pêche sera limité. Là où il y va de l'intérêt du Canada, dans le cas de la pêche internationale au large de la Côte par exemple, l'expansion fera l'objet d'encouragements.

Selon M. Davis, notre part des contingents internationaux dans ces régions s'accroîtra uniquement dans la mesure où nos prises augmenteront. Par conséquent, nous devons veiller à stimuler notre capacité de pêche et à en permettre l'expansion pour que nous ayons une plus large part des ressources disponibles.

La nouvelle politique prévoit la formation de comités spéciaux, représentant tous les intérêts dans le domaine de la pêche, pour conseiller les gestionnaires au sujet de la délivrance de permis. Ces comités permettront la participation directe des pêcheurs à la gestion des ressources halieutiques locales.

“Je n'ai pas besoin, a dit le ministre, de vous souligner l'importance que j'accorde aux comités de délivrance de permis ainsi qu'à l'entière collaboration des pêcheurs et des entreprises de pêche pour ce qui est de développer ce secteur de l'industrie canadienne. Il nous faut tirer parti au maximum des possibilités qui s'offriront à nous au cours de la prochaine décennie.”

La nouvelle politique concernant la pêche sur la Côte atlantique se résume ainsi:

a) Tous les bateaux de pêche commerciale et unités de capture manoeuvrant sur la Côte atlantique seront immatriculés par le Service des pêches et des sciences de la mer.

b) Tous les patrons de bateaux de pêche devront détenir un permis. La délivrance de permis à tous les pêcheurs y compris les équipages de chalutiers sera prise en considération.

c) Les patrons doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus pour pouvoir obtenir un permis.

d) Il sera nécessaire d'avoir un permis d'entrée dans le cas de la pêche des espèces suivantes, déjà exploitées au maximum: homard, pétoncle, saumon, hareng et crabe des neiges. La plupart de ces pêches font déjà l'objet d'une entrée limitée.

e) Dans le cas des pêches qui ne sont pas soumises à un contrôle, un certificat d'immatriculation et un permis d'entrée seront délivrés aux patrons de bateaux et d'unités qui s'adonnent à ces pêches depuis les cinq dernières années.

f) Le blocage actuel des subventions est aboli pour encourager la modernisation des bateaux dans toute l'industrie de la pêche. Pour l'instant, des subventions seront accordées en vue de l'acquisition de nouveaux bateaux destinés à pêcher les poissons de populations inexploitées, de même qu'en vue du remplacement ou de la transformation des bateaux existants

pour augmenter la productivité.

g) Il n'y aura aucune subvention pour la construction de bateaux destinés à pêcher là où il existe déjà une capacité de prise excessive; c'est le cas de la pêche du homard, des pétoncles, du hareng, du saumon et du crabe des neiges. (Ce sont ces pêches qui font l'objet du permis d'entrée.)

h) L'immatriculation de nouveaux bateaux pour la pêche de poissons de fond sera encouragée dans le cas d'espèces et de zones sous-exploitées. Il en sera de même pour le remplacement et la transformation des bateaux existants. En ce qui a trait aux pêches traditionnelles de poissons de fond, l'arrêt de l'immatriculation de nouveaux bateaux se poursuivra pendant encore neuf mois. Ce délai est nécessaire pour permettre de plus amples consultations avec les pêcheurs, les sociétés et les provinces sur les conséquences que peut avoir le maintien de l'effort dans ce secteur.

i) Des comités spéciaux seront mis sur pied dans nos principales zones de pêche pour conseiller le gouvernement sur la façon d'administrer le programme. Ainsi, les pêcheurs locaux et les représentants d'entreprises locales auront voix au chapitre pour ce qui est de la gestion de nos flottilles.

j) L'immatriculation des bateaux et la délivrance des permis aux patrons commenceront au début de l'année. Nous viserons d'abord les gros bateaux et les flottilles faisant déjà l'objet de limitations.

La nouvelle Loi sur les corporations commerciales canadiennes

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, a présenté récemment à la Chambre des communes le projet de la nouvelle Loi fédérale sur les corporations commerciales canadiennes.

Le nouveau texte vise en général à assurer un équilibre valable et plus juste entre les intérêts des actionnaires, des créanciers, de la direction et du public, équilibre qui soit une protection pour les investisseurs tout en laissant le plus de latitude possible à la direction, compatible avec l'intérêt public.

Toutes les entreprises incorporées aux termes de la nouvelle loi seraient tenues d'avoir comme membres du conseil d'administration une majorité de personnes domiciliées au Canada. Il serait interdit aux sociétés à majorité de capital étranger de compter, pour le calcul du pourcentage prescrit, les

administrateurs canadiens qui sont aussi membres du personnel de l'entreprise (c.-à-d. seuls les administrateurs canadiens "de l'extérieur" compteraient pour le "contenu canadien").

Cependant, dans le cas d'une compagnie *holding* (société de portefeuille) dont moins de 5 p. cent des revenus bruts proviennent de toutes ses filiales dans notre pays, seul le tiers des administrateurs seraient tenus d'être domiciliés au Canada.

Un résidant du Canada, veut dire un citoyen résidant au Canada ou un immigrant reçu qui est au pays depuis moins de six ans et qui n'a pas encore obtenu de citoyenneté canadienne.

A la différence de la loi actuelle, le bill donne moins de latitude aux décisions administratives, grâce à une formulation plus précise des règles et des normes, et à une recherche de définition précise des droits de tous les participants à l'activité des sociétés à chartre fédérale.

Autres changements

Le projet de loi se distingue surtout par la reconnaissance du principe de la constitution juridique en corporation en tant que droit plutôt que privilège, la simplification des formalités de constitution en corporation et de nouvelles définitions des droits et devoirs des administrateurs.

Le projet supprime les exigences actuelles suivant lesquelles il faut inscrire le nom d'au moins trois fondateurs sur la formule de demande d'incorporation. Tout particulier aurait la capacité de faire une telle demande en remplissant des formalités simples et sans détour et en faisant parvenir au registraire les formules et les droits prescrits. La nécessité de définir les buts ou les objets de l'éventuelle société n'existerait plus. Le nouveau texte dit en effet que la personne morale a la même capacité, les mêmes droits, pouvoirs et privilèges que la personne physique, et peut accomplir tout acte légitime à moins d'une restriction dans les clauses d'incorporation.

Il est accordé aux administrateurs des pouvoirs bien précis en ce qui concerne la gestion des corporations, mais les droits des actionnaires n'en sont pas moins accrus et le nouveau texte définit de nouvelles normes de respon-

sabilité fiduciaire incombant aux administrateurs. Dans certains cas, les actionnaires qui manifestent leur opposition obtiennent le droit d'exiger de la corporation le rachat de leurs actions.

Quant à la corporation, elle peut faire l'acquisition de ses propres actions, mais jusqu'à une concurrence maximale de la valeur de tout excédent de l'entreprise.

Le détail de certaines formalités juridiques (procurations, opérations d'initiés, divulgation de la situation financière, offres de prise de majorité ou contrôle) est retiré du texte de la loi et sera attribué à un règlement qui devra être publié au moins 60 jours avant sa date d'entrée en vigueur, de façon à mettre la loi à jour des pratiques commerciales courantes et à assurer l'uniformité avec les lois provinciales.

Le projet de loi est une refonte de la loi fédérale actuelle adoptée en 1934 et mise à jour à plusieurs reprises depuis cette date.

La Comédie-Française viendra au Canada

La Comédie-Française commencera en février prochain une tournée canadienne de six semaines, sous les auspices de l'Office des Tournées du Conseil des Arts du Canada. Elle se produira dans six villes canadiennes, avec un répertoire composé de quatre oeuvres: *Le malade imaginaire*, de Molière; *On ne saurait penser à tout*, de Musset; *La station Champbaudet*, de Labiche et Marc Michel et *Mais n'te promène donc pas toute nue*, de Feydeau.

Cette tournée sera la plus vaste que la Comédie-Française ait jamais entreprise, et ce sera la première fois qu'elle viendra en Amérique du Nord pour se produire exclusivement au Canada.

Elle jouera d'abord au Centre national des Arts à Ottawa (du 25 février au 2 mars), puis au Grand Théâtre de Québec (du 6 au 9 mars), au Centre d'art et de culture de Saint-Jean, T.-N. (les 11 et 12 mars), au Centre O'Keefe de Toronto (du 14 au 16 mars), au *Manitoba Theatre Centre* de Winnipeg (les 18 et 19 mars), au Théâtre Maisonneuve de Montréal, (du 21 au 30 mars) et de nou-

veau au Centre national des Arts à Ottawa (du 1er au 6 avril).

Née de la fusion de la troupe de Molière avec la plus ancienne compagnie de théâtre de Paris, la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, la Comédie-Française fut constituée en 1680 par un décret du roi Louis XIV. Au cours de ses quelque trois cents ans d'existence, elle s'est surtout consacrée à la présentation et à la mise en valeur du répertoire classique français, mais sans exclure les oeuvres plus modernes. Elle a porté à la scène les pièces des plus grands dramaturges français, dans lesquelles les plus éminents acteurs se sont illustrés, tant en France qu'à travers le monde. Elle est, en même temps que la "Maison de Molière", le théâtre national et l'une des grandes institutions culturelles des Français.

Le commerce avec la Corée

Le ministre du Commerce et de l'Industrie de la République de Corée, M. Nak Sun Lee, est venu au Canada du 4 au 11 novembre. Il rendait ainsi la visite que fit à la Corée une mission ministérielle canadienne en janvier 1972.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, a dit que cette visite arrivait en temps opportun, le Canada ayant ouvert une ambassade à Séoul le mois dernier, le commerce se développe rapidement. Le commerce bilatéral en 1972 s'est élevé à 76.6 millions de dollars, dont des exportations canadiennes de 32.9 millions de dollars, constituées surtout de produits forestiers, matériel de télécommunications et pièces électroniques, produits métalliques, minéraux et agricoles. En 1973, l'accroissement du commerce avec la Corée est plus rapide qu'avec tout autre important partenaire commercial du Canada.

La délégation coréenne a pris part à des consultations sur le commerce et l'économie en général et a visité des compagnies canadiennes de fabrication et de ressources à Ottawa, Montréal et Toronto.

M. Gillespie a déclaré que d'importants débouchés semblaient exister en Corée pour diverses exportations canadiennes de matériel et de technologie.

Champignons arctiques en guise d'aide à la navigation aérienne

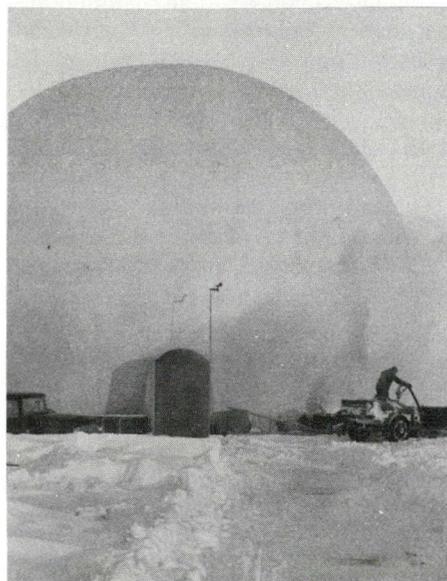
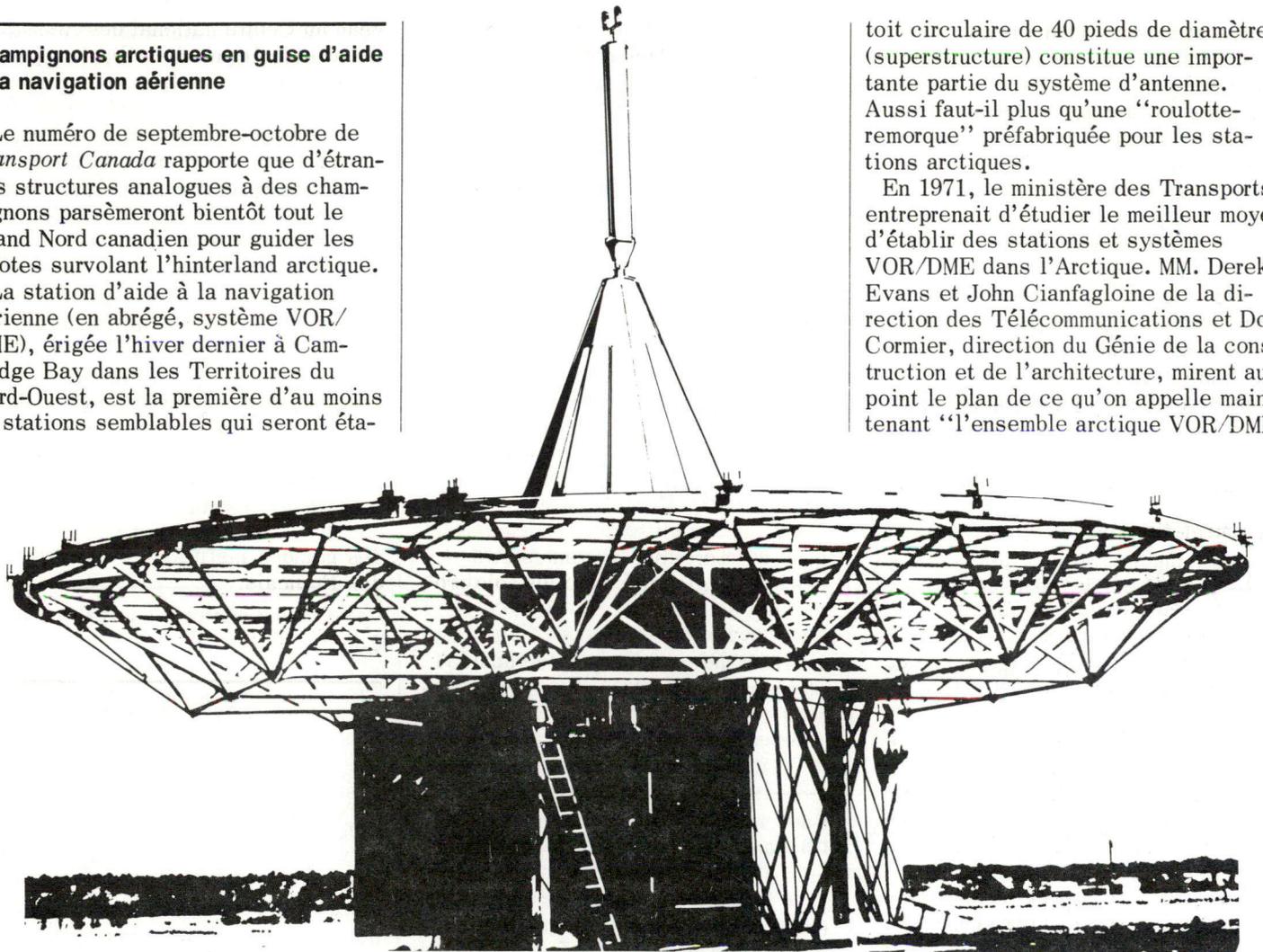
Le numéro de septembre-octobre de *Transport Canada* rapporte que d'étranges structures analogues à des champignons parsèmeront bientôt tout le Grand Nord canadien pour guider les pilotes survolant l'hinterland arctique.

La station d'aide à la navigation aérienne (en abrégé, système VOR/DME), érigée l'hiver dernier à Cambridge Bay dans les Territoires du Nord-Ouest, est la première d'au moins 15 stations semblables qui seront éta-

blies au cours des cinq prochaines années.

Ces stations n'ont jusqu'ici été utilisées que pour les aéro-routes encombrées, surtout parce que les avions de ligne pouvaient seuls se permettre le coût et l'usage de l'équipement volumineux. L'équipement au sol compliqué exigeait aussi de fréquents services d'entretien par un personnel hautement spécialisé et une quantité considérable d'électricité pour son fonctionnement. Par conséquent, les emplacements devaient se trouver assez près des agglomérations peuplées.

La station d'aide à la navigation aérienne (en abrégé, système VOR/DME), érigée l'hiver dernier à Cambridge Bay dans les Territoires du Nord-Ouest, est la première d'au moins 15 stations semblables qui seront éta-



Un gigantesque dôme aérien protège l'équipement et la main-d'oeuvre pendant l'installation du nouveau système VOR/DME, comme aide à la navigation aérienne dans l'Arctique.

Et quel ensemble!

Un tel ensemble doit être assez grand pour comprendre l'équipement électronique et une Diesel, génératrice d'électricité en cas d'urgence; il doit répondre aux exigences techniques les plus modernes pour un système VOR/DME et être assez solide pour résister à l'environnement rigoureux de l'Arctique. Il doit être portable pour qu'on puisse l'expédier par avion aux endroits isolés et assez simple pour qu'on puisse l'installer sur le pergélisol avec un minimum d'équipement et de main-d'oeuvre spécialisée.

L'ensemble contient les éléments nécessaires pour ériger une station de 16 pieds carrés, préfabriquée avec du contre-plaqué isolant, étayée par quatre colonnes d'acier. La superstructure de 40 pieds de diamètre consiste en un treillis déployé sur une structure en forme de trièdre, qui est étayée par les colonnes d'acier. Les seuls outils requis pour la construction sont des clés

à molette et des marteaux dont la tête est recouverte de peau. Une équipe de sept hommes peut ériger la station en 12 jours au lieu qu'un entrepreneur prenne des mois à la mise en place d'un système VOR/DME suivant les méthodes classiques utilisées dans le sud.

Étant donné que la station est portable, moins coûteuse parce qu'on l'achète en gros, que sa construction est rapide et sa mise en place normalisée, il se pourrait bien que cette station modulaire et ce système VOR/DME soient un jour l'installation courante dans d'autres parties du pays.

Augmentation des pensions en janvier

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé une augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse et des prestations du supplément de revenu garanti pour janvier.

La pension de base passera de \$105.30 à \$108.14 et le supplément maximum du revenu garanti, pour une personne seule ou lorsque le conjoint n'est pas pensionné, sera porté de \$73.86 à \$75.85. Si l'on ajoute à ce dernier montant la pension de base de la vieillesse, cette catégorie de personnes recevra donc \$183.99 mensuellement.

Le supplément maximum pour un couple, lorsque les deux sont pensionnés passera de \$65.60 à \$67.37 chacun. Avec la pension de base, le montant de chaque pensionné s'élèvera à \$175.51 ou \$351.02 pour les deux conjoints.

Selon M. Lalonde, plus de 1,855,000 Canadiens recevront en janvier des prestations sur la sécurité de la vieillesse et, de ce nombre, 1,072,000 auront droit à un supplément.

Hebdo Canada est publiée par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, KIA 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".
Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

L'activité se maintiendra dans la construction domiciliaire

Dans son numéro de novembre de la *Revue des Affaires*, la Banque de Montréal prédit que la construction domiciliaire au Canada restera très active à long terme, mais elle estime cependant peu probable que le niveau record de logements mis en chantier en 1973 sera dépassé.

La *Revue* note que la Société centrale d'hypothèques et de logement avait prédit que la demande de logements dans la période 1971-1976 serait en moyenne de 233,000 unités par an. Dans les trois premières années de cette période, 228,000 unités ont été construites, chiffre qui est légèrement inférieur à la projection de la demande. Par conséquent, étant donné d'une part que les revenus sont élevés et continuent d'augmenter, et d'autre part que le nombre de logements vacants reste faible, on peut prévoir que la demande restera forte.

Cependant, toujours selon la *Revue*, c'est du côté de la réalisation des logements qu'un certain nombre de facteurs peuvent faire craindre un ralentissement. De nombreux matériaux de construction sont aujourd'hui relativement difficiles à obtenir et les prix ont augmenté considérablement. De plus, les investissements dans des bâtiments de caractère non résidentiel s'accroissent et il se pourrait qu'une partie de la main-d'oeuvre, des matériaux et des capitaux actuellement consacrés à la construction de logements soient affectés à cet autre secteur de l'industrie.

Devant la forte baisse du nombre de logements mis en chantier qui s'est produite récemment aux États-Unis, on peut se demander maintenant pendant combien de temps encore le boom qui dure déjà depuis trois ans va continuer au Canada. Mais, selon la *Revue*, il y a entre le Canada et les États-Unis d'importantes différences, tant du point de vue de la demande que de l'offre.

Au Canada, le cadre institutionnel est assez différent. Il est vrai que les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêts hypothécaires, qui fournissent actuellement près de 45% du marché des hypothèques, ont une grande partie de leurs actifs sous forme d'hypothèques, mais leurs dépôts

sont aussi largement contractuels sous la forme de certificats à terme pour lesquels le coût de l'intérêt versé ne varie pas jusqu'à maturité. Ainsi, lorsque les taux d'intérêt augmentent, elles bénéficient d'un certain retard dans l'augmentation du coût de leurs dépôts, et ceci compense en partie la contraction de leurs marges.

La *Revue* conclut que le principal problème qui est à l'origine du cycle des hauts et des bas de l'industrie du bâtiment semble avoir été en grande partie résolu, mais elle ajoute: "le problème de l'inflation s'est considérablement aggravé et il est peut être aujourd'hui le facteur qui menace le plus le boom de la construction domiciliaire au Canada."

Vente d'une centrale nucléaire à la Corée

La Corée achètera une centrale nucléaire Candu de 600 mégawatts du Canada, a annoncé à la Chambre des communes le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald Macdonald qui a déclaré avoir reçu de la Société électrique de Corée Ltée une déclaration d'intention d'acheter une centrale Candu ainsi qu'une option pour en acheter une autre. "C'est la deuxième fois cette année qu'un pays choisit le système canadien d'énergie nucléaire comportant un modérateur (eau lourde), un combustible constitué d'uranium naturel et un réacteur à tube de pression, a déclaré le ministre. En mars dernier, la Commission argentine de l'énergie atomique choisissait pour la prochaine station nucléaire de l'Argentine une centrale Candu de 600 mégawatts offerte par l'Énergie atomique du Canada Ltée et un associé italien, l'Italimpianti."

Par suite de cette déclaration d'intention, une équipe d'ingénieurs de l'EACL se rendit à Séoul en décembre pour entreprendre des discussions techniques concernant la teneur coréenne de l'usine. Une autre équipe suivra ce mois-ci pour terminer les devis, déterminer l'importance des approvisionnements et établir des paramètres pour fixer le coût du projet. On espère conclure l'accord d'ici mars.